

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 22 mars 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 mars 2012

Publié le 23 mars 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 15

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. François-André ALLAERT	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Rémi DETANG
M. Rémi DELATTE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	M. Gérard DUPIRE pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Myriam BERNARD
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MILLOT
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. Michel BACHELARD
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Projet de création de l'Écopôle Valmy sous forme d'une zone d'aménagement concerté - Concertation préalable à la création de la ZAC**

La Communauté de l'agglomération dijonnaise souhaite développer un projet à vocation tertiaire sur le territoire Nord de Dijon avec l'aménagement d'un nouveau site d'accueil pour les activités et entreprises afin de mettre en oeuvre ses objectifs de développement économique durable.

Cette volonté a conduit la Grand Dijon à programmer la création d'un parc d'activités, d'une emprise d'environ 19 ha au sud est du Parc Valmy, en bordure de la rocade est.

L'aménagement de ces terrains sera réalisé en vue de :

- renforcer l'implantation d'activités tertiaires sur le territoire dijonnais qui profiterait de l'armature en transport en commun créée par le tramway ;
- désenclaver et mailler le territoire par la réalisation d'un échangeur routier, de voiries et de liaisons douces ;
- valoriser la vitrine urbaine le long de la rocade en entrée de ville nord de Dijon ;
- accompagner et mettre en valeur l'arrivée du tramway en créant une densité bâtie forte et de type urbaine.

La commune de Dijon a intégré ce projet dans son Plan Local d'Urbanisme en classant ce secteur en zone à urbaniser opérationnelle à vocation économique AUE.

Aujourd'hui, alors que l'agglomération doit faire face à de nombreuses demandes d'implantation d'entreprises, il est important d'engager la phase opérationnelle de ce projet.

Le Grand Dijon souhaite que l'aménagement de ce futur parc d'activités se réalise sous la forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), procédure la plus adaptée compte tenu de l'opération.

Dans la mesure où par délibération en date du 10 octobre 2002, le Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise a déclaré d'intérêt communautaire toute zone d'activités d'au moins 5 ha faisant l'objet d'une procédure d'aménagement d'ensemble, il appartiendra donc à la communauté de créer la ZAC et de définir dès à présent les modalités de concertation.

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, une concertation associant notamment les habitants doit être organisée préalablement à la création de la ZAC.

Cette concertation pourrait revêtir les modalités suivantes :

- une exposition présentant les principaux enjeux et axes d'aménagement avec mise à disposition du public de l'étude d'impact et d'un cahier d'observations destiné à recueillir ses remarques et suggestions ;
- la parution d'un article dans la presse locale.

Les actions conduites dans le cadre de la concertation seraient annoncées par voie de presse.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'engager** la concertation préalable prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, préalablement à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur les terrains classés en zone AUE au PLU de Dijon, selon les modalités suivantes :
  - mise en place d'une exposition et mise à disposition de l'étude d'impact et d'un cahier d'observations sur lequel le public pourra consigner ses remarques et suggestions;
  - parution d'un article dans la presse locale;
- **de dire** que les actions conduites dans le cadre de la concertation seront annoncées par voie de presse.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de ce dossier.